Les échos du CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVOST !

Yvon Blondin

Séance d'ajournement du 25 mai 2015

Alors que certaines réunions du conseil attirent plusieurs dizaines de personnes, la séance d'ajournement a intéressé seulement sept irréductibles.

Au programme, règlement décrétant des travaux sur les rues des Érables (emprunt de 341 280 $) et Lersage (emprunt de 354 550 $) le tout remboursé à 50 % par les riverains et à 50 % par le fonds général.

Des contrats pour l'entretien des toilettes publiques (Rachel St-Hilaire - 8 675 $), de réfection de pavage et de fauchage (Entreprises Lake Inc. - respectivement de 24 031,20 $ et 36931 $).

Finalement les conseillers ont fixé par résolution au troisième lundi de chaque mois, de façon statutaire, la rencontre du comité de planification stratégique.

Quelques questions du public

- Il semble que la période de dégel de cette année ait retardé le nivelage des rues et l'épandage d'abat-poussière.
- Monsieur le maire répète que le directeur général Réal Martin est en absence pour une période indéterminée. À une question, à savoir si le directeur général est payé par la Ville ou par une assurance invalidité, le maire a répondu qu'il obtiendrait l'information et la transmettrait au citoyen.
- Le conseiller Brunet s'interroge s'il ne faudrait pas augmenter la vitesse à 40 km/heure puisqu'actuellement la vitesse de 30 km/heure n'est à peu près pas respectée. D'après les réactions dans la salle, ni les citoyens, ni les conseillers ne seraient favorables à une telle proposition.

Séance extraordinaire du 1er juin 2015

Autant de citoyens que de membres du conseil sont présents à cette assemblée extraordinaire. Un seul point à l'ordre du jour: fixer de façon statutaire une rencontre du comité de planification stratégique.

À la dernière assemblée, les conseillers avaient pourtant adopté une résolution à cet effet. Toutefois le maire a apposé son veto qui suspendait l'application de ladite résolution.

Après des débats sur l'importance de ce comité (qui ne nous a pas appris l'importance de ce comité), le maire a insisté sur le fait qu'on surchargeait le travail des employés municipaux (le directeur général étant absent et certains postes n'étant pas encore comblés) et qu'il n'y avait pas lieu de fixer statutairement à date fixe une telle rencontre. Les conseillers à l'unanimité ont réadopté la résolution à l'effet que le comité se réunira dorénavant le troisième lundi de chaque mois. Nous sommes restés sur notre faim tant sur l'importance de ce comité qui ne nous a pas été clairement expliquée et sur les motifs du maire pour utiliser son droit de veto (droit exceptionnel) pour empêcher la simple fixation d'une réunion de comité.

Séance ordinaire du conseil municipal du lundi 8 juin 2015, à 19 h 30

Quel climat avons-nous aux assemblées du conseil! Venteux, orageux et nous avons des chances que ceci perdure pour un bon moment encore. Arrêtons-nous à la liste des engagements; un engagement est un montant qui pourrait être dépensé.

Une première tranche de 25 000 $ fut votée en mai par le conseil au temps où ils étaient encore unis, la raison de ces engagements : le grief de harcèlement psychologique qui a été déposé en avril 2015 par un membre du personnel de l'hôtel de ville. Ventilons le tout : 10 000 $ pour une firme de consultants en ressources humaines et 15 000 $ pour les services d'un bureau d'avocats, dont 7 200 $ sont déjà facturés, et cela dans le but de clarifier la situation actuelle. Mais les cinq conseillers, qui ont quitté l'équipe Richer et que nous appellerons ici le groupe des cinq, ne sont pas en reste. Le lundi 8 juin, à l'assemblée régulière, ces derniers ont eux aussi voté des engagements au montant de 25 000 $ pour des services similaires (ressources humaines, avocats), mais évidemment pas les mêmes firmes.

C'est à ce propos qu'à la deuxième période de questions, le contribuable Yvon Blondin, montée Sainte-Thérèse s'est insurgé en y voyant un dédoublement des tâches; de toute évidence les deux factions se méfient au plus haut point l'une de l'autre. Nous avons déjà 50 000 $ en engagements financiers et rien ne dit que la situation aboutira bientôt. On peut se rappeler qu'au début des années 2000, la Ville avait dû débourser plus de 250 000 $ (l'argent de nos taxes) en frais juridiques pour une cause impliquant des élus municipaux.

Beaucoup de questions sur l'envoi postal en date du 2 juin 2015 mettant en cause un citoyen de Prévost sur l'utilisation du logo de notre Ville. Monsieur Richer explique qu'en tant que maire, il était de son devoir d'informer les citoyens. Un point de vue contesté par le groupe des cinq qui ajouta un point aux *Varia* et qui vota une motion pour se dissocier de cette action et obliger l'équipe Richer à payer les frais encourus, soit plus de 2 000 $.

Notre directeur général devait effectuer un retour progressif, mais le groupe des cinq refusa cette approche; selon eux, le rôle du directeur général est crucial et ne peut se faire à temps partiel. Une expertise du billet médical a été demandée, à suivre…

Le conseil devait effectuer l'embauche d'un nouveau directeur des infrastructures et travaux publics. Un comité de sélection élargi avait été mis sur pied pour piloter l'entrevue, les conseillers Brunet et Leroux en faisaient partie, le candidat remplissait les exigences, mais, à la table du conseil: retour à la case départ. Les conseillers qui n'étaient pas présents au comité ont demandé une nouvelle entrevue le vendredi 12 juin avant de prendre une décision finale. Le conseiller Brunet indique qu'il y a investi beaucoup de temps pour en arriver à un résultat négatif. Un peu plus tard dans la soirée, monsieur Brunet déplorait aussi le fait qu'il reçoive, quasiment à la dernière heure, des documents qui l'auraient aidé à prendre des décisions.

Rappelons que six points d'importance furent présentés à l'onglet *Varia* à la toute dernière minute, ce qui démontre la division au conseil.

Un greffier adjoint fut embauché pour une période d'un an. Monsieur Laurent-Taillefer secondera, dans ses tâches, maître Laberge qui cumule les postes de directeur général par intérim et greffier de notre Ville.

Gestion de contrats

Le contrat pour l'enlèvement et transport des matières recyclables fut renouvelé pour la période 2016-2020. Il sera effectué par la firme Sani Service G. Thibault et nous apprenons que la collecte des matières organiques débutera en 2016.

Un octroi de contrat fut accordé à la firme Lake pour les abaissements des accotements du Chemin du Lac-Écho pour la somme de 15 820 $.

La soumission de la firme Patrick Logan fut retenue pour la plantation d'une haie de cèdres sur la rue Lesage, Terrasse des Pins et ceci faisait suite à la demande des citoyens pour améliorer l'aspect visuel à l'arrière de deux commerces identifiés par les résidents, le tout pour une somme de 11 456 $.

Contrôle des chats et des chiens délaissés

Vers des services animaliers plus éthiques?

Audrey Tawel-Thibert

500 000 animaux sont abandonnés chaque année au Québec, selon la Humane Society International. Plusieurs sont euthanasiés alors qu'ils sont en pleine santé. En moyenne, les maîtres gardent leur animal moins de deux ans; or, un chien ou un chat vit environ douze ans. Un service municipal efficace et responsable s'impose.

Au Québec, 50 % des foyers possèdent un animal de compagnie, selon un sondage Léger Marketing effectué en avril 2015. Cela signifie qu'un citoyen québécois sur deux vit avec au moins un compagnon à quatre pattes. Parmi les propriétaires, 63 % ont un chat et 48 % ont un chien (à noter que plus d'une réponse était possible pour les répondants du sondage). Les abandons fréquents, la multiplication des chats errants, les usines à chiots et la vente d'animaux en animalerie sont des problématiques à résoudre rapidement. Mais comment y arriver? Pour Mme Danielle Léger, fondatrice et bénévole chez SOS Félins de Prévost, un travail en amont est nécessaire.

Parvenir à une volonté politique

D'après Mme Léger, il faut instaurer une banque centralisée contenant des données précises sur les animaux domestiques du territoire. Un système de médailles pour les chats et les chiens devrait également être obligatoire pour toutes les municipalités. Des indicateurs de gestion et de performance permettraient de diminuer le nombre d'euthanasies inutiles et engendrerait une baisse de coûts pour les fourrières, ainsi, l'argent des contribuables serait mieux réinvesti. Elle rappelle que les chats féraux (communautaires, donc sans propriétaire) adultes, une fois emmenés en refuge, sont mis à mort parce que leurs comportements de chat de ruelle les rendent peu propices à l'adoption; ce processus implique des coûts aux Villes, et donc aux contribuables.

« Il s'agit, à la base, de rendre le gardien responsable de son animal. La stérilisation et le port de la médaille sont prioritaires. D'où l'importance d'une banque de données; cela permettrait de maximiser les chances de retour d'un animal perdu à son maître, grâce à sa médaille », explique Mme Léger. Il existe même des unités de stérilisation mobiles qui offrent leurs services à prix plus que modiques; on en compte trois à New York et deux dans l'Ouest canadien. Pour plus d'informations, rendez-vous au *www.sosfelins.com*